

**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Strasbourg**

Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 12

Commune de Mittelhausbergen  
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil  
municipal

Séance du 10 juillet 2020  
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

<b>Membres présents</b>	Christiane HIGI – Nicole OSSWALD – Henri-Pierre GANGLOFF – Brigitte FORLER – Julien BOURGET – Laurence VILAIN – Aurélie FICKINGER – Daniel BARRAL – Valérie STOLL – Alexandre LORENTZ – Pascal SCHLICHTER
<b>Absents excusés avec procuration</b>	Jean-Luc CHERIOUX, à Nicole OSSWALD – Lionel SCHNEIDER, à Brigitte FORLER – Fabienne KANDEL, à Daniel BARRAL – Mélissa LAPP, à Aurélie FICKINGER – Olivier KEIME, à Alexandre LORENTZ – Brigitte HUCK, à Julien BOURGET
<b>Absents excusés</b>	Jean-Luc JAEGER
<b>Absents</b>	

M. le maire ouvre la séance à 19h30.

Il apprécie le quorum des conseillers présents et constate que ce dernier est atteint. Le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Il remercie les présents de s'être déplacé pendant les vacances d'été. Il précise que la séance sera relativement courte, compte tenu de l'ordre du jour relativement mince de cette séance.

Il donne ensuite lecture des procurations valablement reçues par devant lui, puis ouvre l'ordre du jour :

- Jean-Luc CHERIOUX, procuration donnée à Nicole OSSWALD ;
- Lionel SCHNEIDER, procuration donnée à Brigitte FORLER ;
- Fabienne KANDEL, procuration donnée à Daniel BARRAL ;
- Mélissa LAPP, procuration donnée à Aurélie FICKINGER ;
- Olivier KEIME, procuration donnée à Alexandre LORENTZ ;
- Brigitte HUCK, procuration donnée à Julien BOURGET.

## Point n°1 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en prévision des élections sénatoriales

M. le maire rappelle aux conseillers que l'élection des sénateurs se fait au suffrage universel indirect. Dans chaque département, ils sont élus par un collège électoral de grands électeurs composé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, départementaux et municipaux eux-mêmes élus au suffrage universel direct.

Il informe les conseillers que, par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la commune doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Il ajoute que, traditionnellement, la nomination des grands électeurs se fait dans l'ordre du tableau, du premier au dernier, jusqu'à atteindre le nombre de délégués requis.

Une liste de candidats à cette désignation est déposée. M. le maire invite nominativement chaque conseiller municipal à se lever et déposer un bulletin de vote dans l'urne. Une fois que tous ont voté, il est procédé au dépouillement, avec le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	18

Liste conduite par	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de délégués suppléants obtenus
Bernard EGLES	18	5	3

#### Point n°2 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le maire informe que, pour les points de l'ordre du jour restants, le conseil municipal doit désigner son secrétaire de séance. À l'unanimité, le conseil désigne Henri-Pierre GANGLOFF comme secrétaire de séance.

#### Point n°3 : Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2020

M. le maire résume le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal et demande au conseil s'il y a des remarques, des ajouts ou des suppressions à apporter à ce compte-rendu.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### Point n°4 : Proposition de noms au directeur régional des finances publiques (DRFiP) pour la composition de la commission communale des impôts directs locaux

M. le maire expose que la commune doit transmettre au DRFiP une liste de 32 noms afin de composer la commission communale des impôts directs locaux (CCID). Parmi ces 32 noms, le DRFiP nommera ensuite 8 membres titulaires et 8 membres suppléants pour être commissaires à la CCID. Cette dernière est présidée par le maire, il ne peut donc être inclus dans la liste.

Il ajoute que cette commission a aujourd'hui un rôle assez limité. Les évaluations des locaux assujettis aux différents impôts relèvent unilatéralement de la direction générale des finances publiques, la CCID se contentant de formuler des avis sur ces évaluations. A de rares occasions, un agent de l'administration fiscale est présent pour détailler et expliquer à la commission les évaluations faites.



---

La proposition de noms est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

La visite du ban communal est abordée, suite au message du 30 juin indiquant que la date initiale du dimanche 6 septembre devait être reportée. Il est demandé à ce qu'un nouveau sondage soit effectué pour voir la disponibilité des élus et acter prochainement une nouvelle date.

M. le maire clôt la séance à 20h30.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 21 septembre 2020.